

CCAS

Compte rendu de la réunion du 5 novembre 2018

Présents :

ACHIN Nicole, BALANDRAU Gilberte, BALANDRAU Marc, BALAY DUMONTEIL Sylvie, DESMARTIN Maryvonne, GIRAUD Daniel, NAUD Geneviève, RIGUET LARGILLIER Marie-Anne, VIALETTE André

❖ Acceptation de dons au profit du CCAS

Monsieur le Maire, président du CCAS, informe les membres du Conseil d'Administration qu'un don d'un montant de 267,48 € (deux cent soixante-sept euros et quarante-huit centimes), se décomposant comme suit :

✂ Chèques :	162,48 €
✂ Espèces :	105,00 €

a été effectué au profit du CCAS à l'occasion du repas des anciens organisé par le CCAS le 7 octobre 2018 à la salle rurale d'animation de Saint-Symphorien de Mahun.

Le Centre Communal d'Action Social a donc décidé de prendre une délibération afin d'accepter et d'affecter cette recette au compte concerné.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'accepter d'imputer le don de 267,48 € (deux cent soixante-sept euros et quarante-huit centimes) à l'article 7713.

Les membres du CCAS votent à main levée,

Après délibération, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité,

- décide d'imputer le don de 267,48€ (deux cent soixante-sept euros et quarante-huit centimes) à l'article 7713.

- charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Centre des Finances Publiques de Saint-Félicien.